

Secrétariat Général
Inspection générale d'hygiène et de sécurité

HYGIENE ET SECURITE
Rapport d 'activité 2001

1^{ère} partie

Bilan des accidents de service et maladies professionnelles

1 - Bilan des accidents de service et maladies professionnelles de l'année 2001

- 1.1. Accidents de service
 - 1.1.1. Ensemble des déclarations effectuées auprès des délégations
 - 1.1.2. Accidents ayant donné lieu à arrêt de travail (supérieur à 24 heures)
 - 1.1.3. Taux de fréquence et taux de gravité
 - 1.1.4. Autres indicateurs
- 1.2. Maladies professionnelles
 - 1.2.1. Déclarations de maladies professionnelles
 - 1.2.2. Types de maladies professionnelles
- 1.3. Observations

2^{ème} partie

Bilan d'activité des structures d'hygiène et de sécurité

2 – Structure hygiène et sécurité du CNRS

- 2.1. Organigramme fonctionnel de la structure hygiène et sécurité
- 2.2. Les acteurs
 - 2.2.1. Le Comité Technique Paritaire (CTP)
 - 2.2.2. Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS)
 - 2.2.3. L'Inspecteur Général d'Hygiène et de Sécurité (IGHS)
 - 2.2.4. Les chargés de mission
 - 2.2.5. Les Comités Spéciaux d'Hygiène et Sécurité de régions (CSHS)
 - 2.2.6. Les Inspecteurs Régionaux d'Hygiène et de Sécurité (IRHS)
 - 2.2.7. Les Comités Spéciaux d'Hygiène et Sécurité d'unité (CSHS)
 - 2.2.8. Les Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)
 - 2.2.9. Les autres acteurs présents dans les unités

3 - Structure hygiène et sécurité au niveau national

- 3.1. Les instances de concertation
 - 3.1.1. Le Comité Technique Paritaire (CTP)
 - 3.1.2. Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS)
- 3.2. Organisation de l'inspection générale d'hygiène et de sécurité
- 3.3. Les actions nationales de prévention
 - 3.3.1 Travaux de sécurité dans les opérations immobilières
 - 3.3.2. Actions nationales de formation
 - 3.3.3. Groupes de travail
 - 3.3.4. Publications
 - 3.3.5. Renforcement des relations avec les partenaires
 - 3.3.6. Développement du projet « retour d'expérience »
 - 3.3.7. Mise en place d'une réelle fonction de contrôle de l'application des règles d'hygiène et de sécurité au CNRS
 - 3.3.8. Participation à diverses actions ou instances internes
 - 3.3.9. Participation à diverses actions ou instances externes

4 - Structure hygiène et sécurité au niveau régional

- 4.1. Les instances de concertation
- 4.2. Organisation des services hygiène et sécurité régionaux
- 4.3. Les actions régionales de prévention
 - 4.3.1. Actions régionales de formation
 - 4.3.2. Visites d'unités, audits, expertises, assistance
 - 4.3.3. Participation aux travaux immobiliers
 - 4.3.4. Animation du réseau des ACMO
 - 4.3.5. Avis sur les rapports d'hygiène et de sécurité du directeur d'unité
 - 4.3.6. Relations avec les partenaires
 - 4.3.7. Enquêtes après accidents
 - 4.3.8. Autres activités

5 - Structure hygiène et sécurité au niveau local

- 5.1. Les instances de concertation
- 5.2. Les Agents Chargés de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité

3^{ème} partie

Les projets en développement et les objectifs pour 2002

6 - Les objectifs nationaux

- 6.1. Mise en place d'une réelle fonction de contrôle
- 6.2. Réorganisation de la fonction hygiène et sécurité
- 6.3. Consolidation du réseau ACMO
- 6.4. Renforcement et clarification des relations avec les établissements partenaires
 - 6.4.1. Poursuite de la mise en œuvre des conventions particulières
 - 6.4.2. Définition et mise en place des procédures relatives à la co-activité
 - 6.4.3. Projets communs
- 6.5. Poursuite des activités en réseau (IRHS, ACMO, médecins de prévention..)
 - 6.5.1. « Prévention infos »
 - 6.5.2. « Cahiers de prévention »
- 6.6. Développement de l'intranet de l'IGHS
- 6.7. Projet « retour d'expérience »
- 6.8. Formations nationales
 - 6.8.1. Pour les inspecteurs d'hygiène et de sécurité
 - 6.8.2. Pour les réseaux hygiène et sécurité
 - 6.8.3. Pour les membres de CHS
- 6.9. Outils de formation
- 6.10. Nouvelle instruction générale relative à l'hygiène et la sécurité au CNRS

7 - Les objectifs régionaux

- 7.1. Les objectifs nationaux déclinés en région
 - 7.1.1. Consolidation du réseau des ACMO
 - 7.1.2. Renforcement des relations avec les partenaires
 - 7.1.3. Mise en œuvre du logiciel « retour d'expérience »
 - 7.1.4. Amélioration de l'évaluation des unités
- 7.2. Autres objectifs régionaux spécifiques

1^{ère} partie

Bilan des accidents de service et maladies professionnelles

1 – Bilan des accidents de service et maladies professionnelles de l'année 2001¹

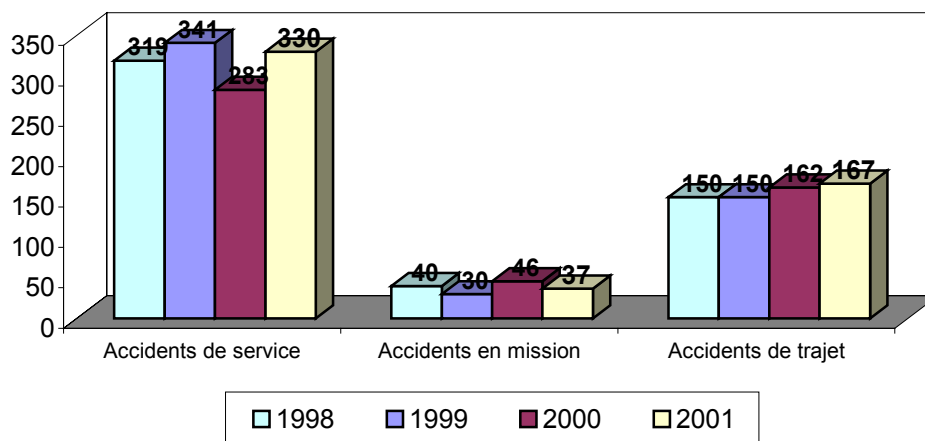
1.1. Accidents de service

1.1.1. Ensemble des déclarations effectuées auprès des délégations

En 2001, **534** déclarations ont été établies (hors maladies professionnelles) dont **239** ont entraîné **6797** jours d'arrêt de travail. Les déclarations d'accident se décomposent de la manière suivante :

- ◆ **330** accidents de service,
- ◆ **37** accidents en mission,
- ◆ **167** accidents de trajet.

Evolution des déclarations des accidents de service, en mission et de trajet des 4 dernières années



On constate une relative stabilité des déclarations d'accidents au cours des 4 dernières années.

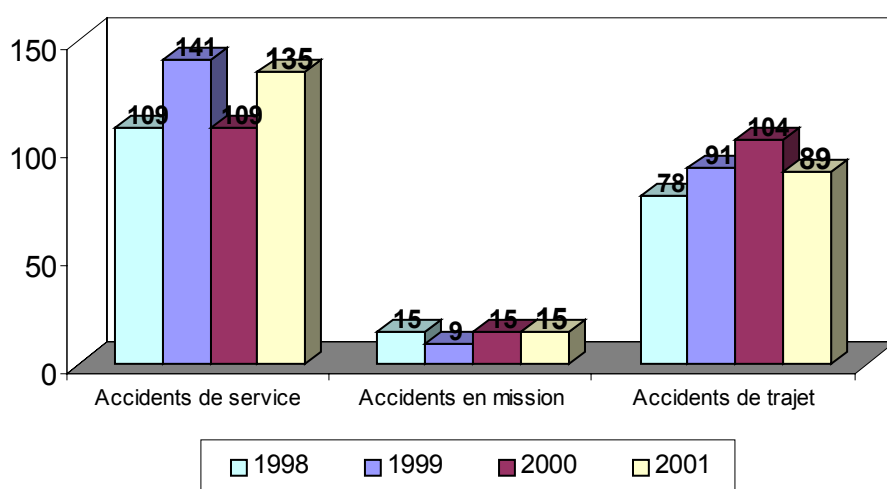
¹ Données fournies par le Bureau des Pensions et des Accidents du Travail (DRH-BPAT)

1.1.2. Accidents ayant donné lieu à arrêt de travail (supérieur à 24 heures)

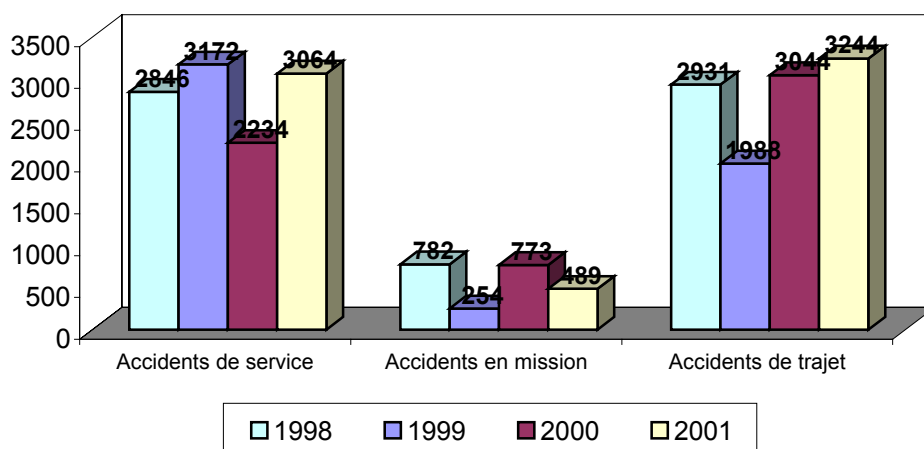
En 2001, **239** accidents ont entraîné **6797** jours d'arrêt de travail. Les accidents avec arrêt de travail supérieur à 24 heures se décomposent de la manière suivante :

- ◆ **135** accidents de service,
- ◆ **15** accidents en mission,
- ◆ **89** accidents de trajet.

Evolution des accidents ayant donné lieu à arrêt de travail des 4 dernières années



Evolution du nombre de jours d'arrêt des accidents des 4 dernières années



1.1.3. Taux de fréquence et taux de gravité

Le taux de fréquence est un indicateur normalisé nationalement rapportant le nombre d'accidents avec arrêt (hors trajet) au nombre total d'heures travaillées :

$$TF = \frac{\text{Nombre d'accidents de service et de mission avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

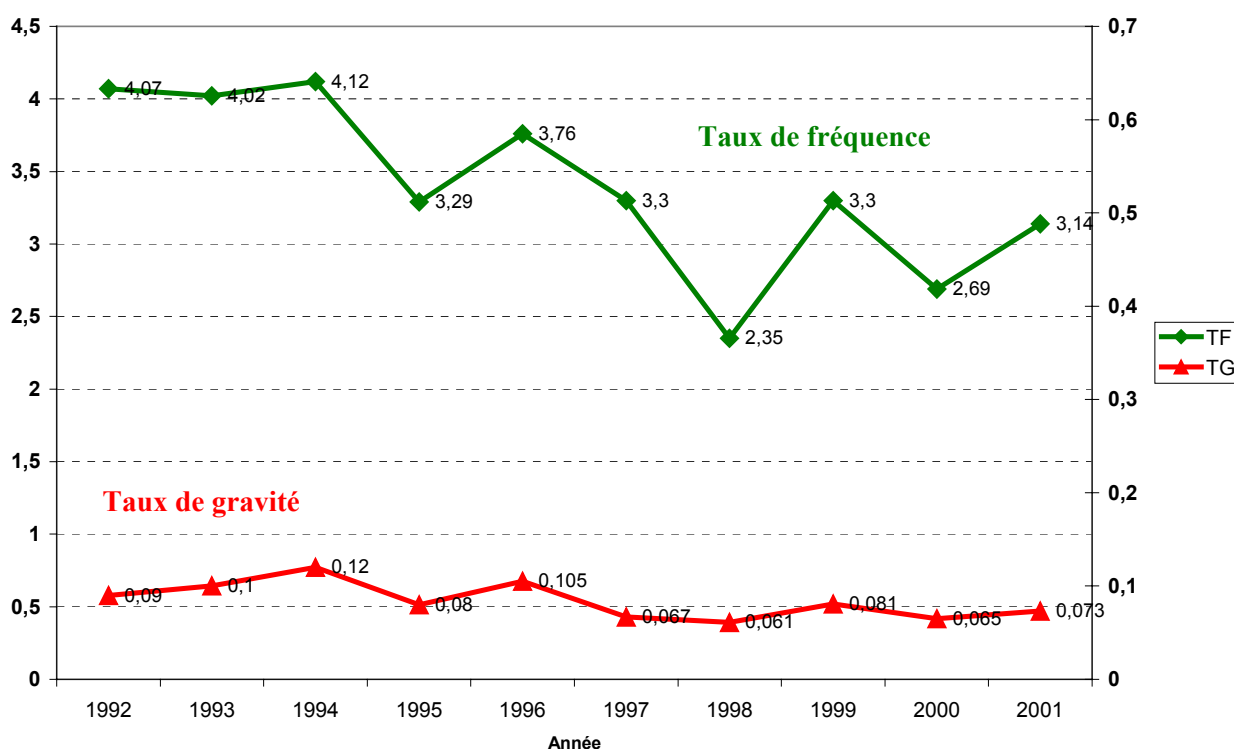
Le taux de gravité est un indicateur normalisé nationalement rapportant le nombre de jours d'arrêt au nombre total d'heures travaillées :

$$TG = \frac{\text{Nombre de jours d'arrêt} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

- ◆ Le taux de fréquence 2001 s'établit à **3,14**
- ◆ Le taux de gravité 2001 s'établit à **0,073**

Les taux de fréquence et de gravité ont été calculés en prenant en compte les accidents de service et de mission pour **28 052** agents travaillant 1716 heures par an (données 2001).

Evolution des taux de fréquence et de gravité au cours des 10 dernières années



- ◆ Les taux de fréquence (TF) et de gravité (TG) sont inférieurs aux taux les plus faibles en France, tous secteurs d'activité confondus.

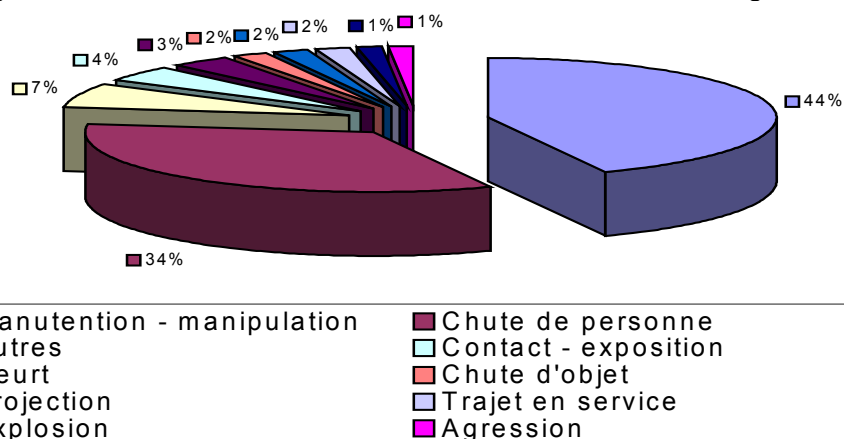
A titre d'exemple, le taux de fréquence et le taux de gravité moyens en France sont respectivement de 24,6 et 0,98 (Les plus bas sont respectivement de 12,5 et de 0,49).

1.1.4. Autres indicateurs

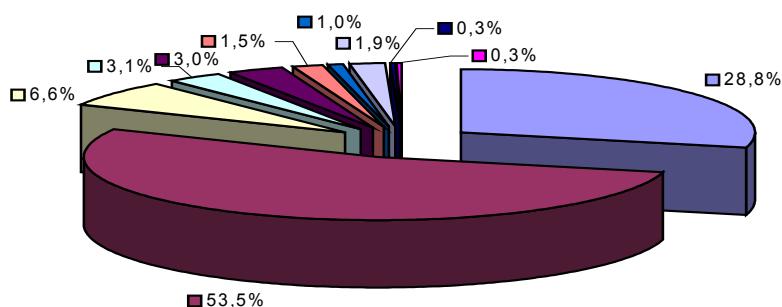
1.1.4.1. Accidents de service et de mission avec arrêt par cause

Causes	Nombre d'accidents	Nombre de jours d'arrêt
Chute de personne	51	1901
Chute d'objet	3	54
Manutention - manipulation	65	1025
Heurt	5	108
Projection	3	37
Contact – exposition	6	109
Explosion	2	10
Trajet en service	3	66
Agression	2	10
Autres	10	233
TOTAL	150	3553

Répartition des accidents de service et de mission avec arrêt par cause



Répartition des jours d'arrêt des accidents de service et de mission par cause



◆ Les deux principales causes d'accidents de service et de mission avec arrêt sont comme les années précédentes :

- Les chutes (et plus particulièrement les chutes de plain-pied)
- Les accidents de manutention et de manipulation

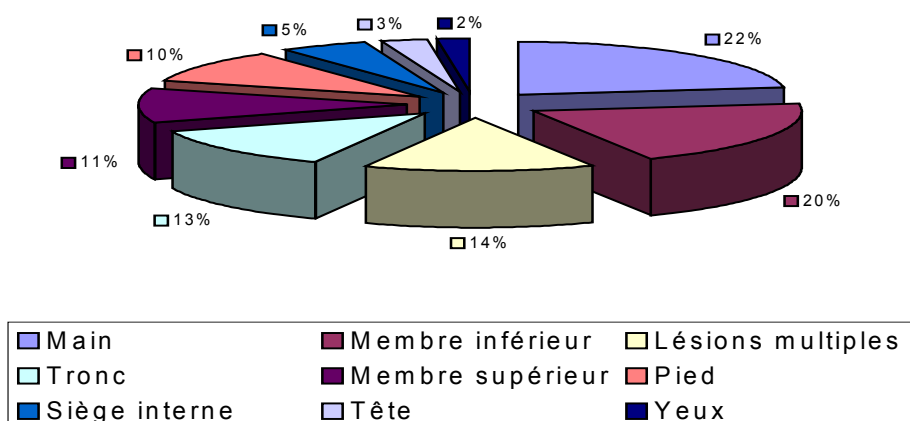
Elles représentent **78 %** des accidents de service et de mission avec arrêt.

On constate que l'indice de gravité, c'est à dire le nombre de jours d'arrêt par accident, est beaucoup plus important pour les accidents liés à une chute (1901 jours d'arrêt pour 51 accidents soit un indice de gravité de 37) que pour les accidents de manutention (1025 jours d'arrêt pour 65 accidents soit un indice de gravité de 16).

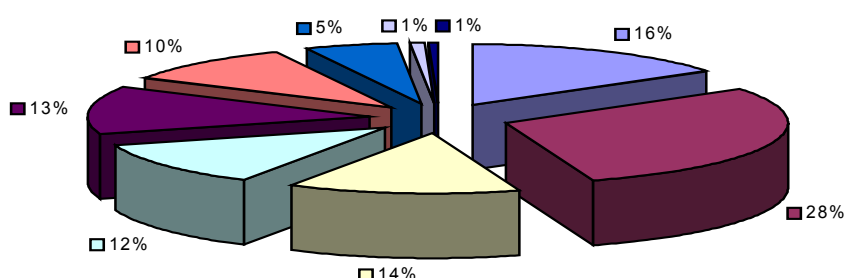
1.1.4.2. Accidents de service et de mission avec arrêt par siège de lésions

Sièges de lésions	Nombre d'accidents	Nombre de jours d'arrêt
Tête	4	32
Membre supérieur	16	456
Membre inférieur	30	1043
Yeux	3	21
Tronc	19	420
Main	34	551
Siège interne	8	180
Pied	15	367
Lésions multiples	21	483
TOTAL	150	3553

Répartition des accidents de service et de mission avec arrêt par siège de lésions



Répartition des jours d'arrêt des accidents de service et de mission par siège de lésions



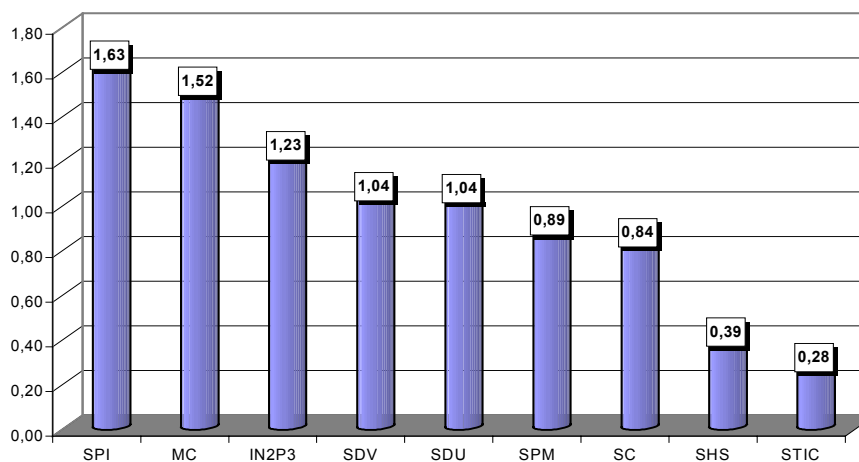
♦ On observe comme les années précédentes que les mains sont le siège de lésions les plus fréquentes, représentant 22 % des lésions suite à un accident de service avec arrêt. 28% des jours d'arrêt concernent des accidents avec pour siège de lésions les membres inférieurs.

1.1.4.3. Accidents avec arrêt de travail par département scientifique

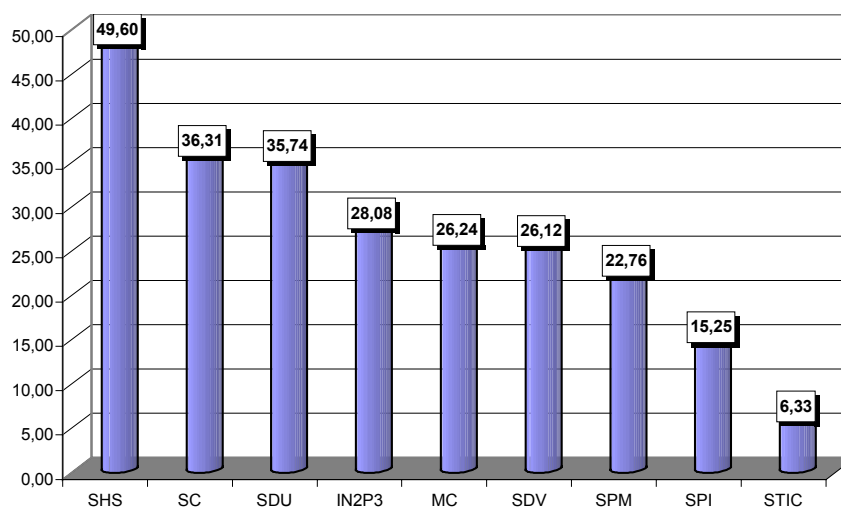
Départements Scientifiques	Accidents	Jours arrêt	Indice de Gravité
IN2P3	24	674	28.08
MC	33	866	26.24
SC	29	1053	36.31
SDU	27	965	35.74
SDV	59	1541	26.11
SHS	15	744	49.60
SPI	24	366	15.25
SPM	25	569	22.76
STIC	3	19	6.33
TOTAL	239	6797	28.43

* *Indice de gravité = Nombre de jours d'arrêt / Accidents*

Nombre d'accidents avec arrêt par département scientifique pour 100 personnes



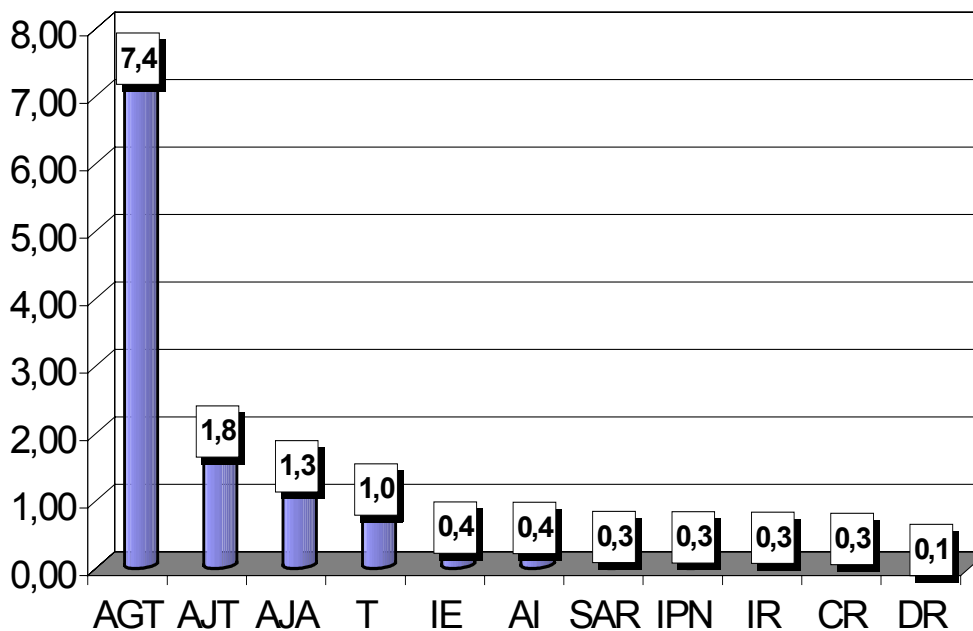
Indice de gravité par département scientifique



1.1.4.4. Accidents de service avec arrêt suivant les grades

Grade	Accidents	Jours arrêt	Indice de Gravité
Contractuels	10	323	32.3
AGT	7	255	36.43
AI	9	236	26.22
AJA	1	23	23
AJT	21	489	23.29
CR	18	317	17.61
DR	4	93	23.25
IE	15	423	28.2
IPN	1	72	72
IR	7	66	9.43
SAR	1	2	2
T	41	765	18.66
TOTAL	135	3064	22.7

*Nombre d'accidents de services suivant les grades pour 100 personnes
(Accidents en mission, de trajet et maladies professionnelles exclus)*



* ne sont pas indiqués les contractuels

1.2. Maladies professionnelles

1.2.1. Déclarations de maladies professionnelles

En 2001, **19** maladies ont été déclarées et enregistrées au bureau des pensions et accidents du travail. Une d'entre elles a fait l'objet d'un rejet d'imputabilité au service.

1.2.3. Types de maladies professionnelles

N° du tableau de maladie professionnelle	Type de maladie professionnelle	Nombre de cas	Délégations concernées
N°4	Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en refermant	1 cas	IDF Est
N° 30 et 30 Bis	Inhalation de poussières d'amiante	6 cas (* 1) 1 cas 1cas	Paris B IDF Est Alsace
N° 36	Affections provoquées par les huiles et graisse d'origine minérale ou de synthèse	1 cas	Aquitaine Poitou-Charentes
N° 55	Affections professionnelles dues aux amibes	1 cas	Paris A
N° 57	Affections particulières provoquées par certains gestes et postures de travail	1 cas 1 cas (* 2) 2 cas (* 3)	IN2P3 Bretagne-Pays de Loire Alsace
	Affections contractées dans l'exercice des fonctions	2 cas 1cas	Centre-Auvergne – Limousin Bretagne-Pays de Loire

(*1) : Dont 3 cas pour des agents retraités du CNRS et autorisés par l'évolution de la réglementation en 2000 à faire valoir leur droit au titre des maladies professionnelles

(*2) : Entraînant 32 jours d'arrêt de travail

(*3) : Dont 1 cas ayant entraîné 21 jours d'arrêt de travail

Le nombre de déclarations de maladies professionnelles est sensiblement le même que l'année précédente (21 déclarations en 2000).

Les affections provoquées par l'inhalation des poussières d'amiante et celles provoquées par les gestes et postures de travail constituent toujours les premières causes des déclarations de maladies professionnelles. Leur nombre est nettement en augmentation ces dernières années.

1.3. Observations

Ces résultats, bien que satisfaisants, doivent cependant être nuancés :

- ◆ Il existe très probablement une sous-déclaration en matière d'accidents de service (statut des personnels, état d'esprit, ...).
- ◆ Seuls les agents du CNRS sont ici pris en compte.
- ◆ Des accidents graves (heureusement rares) sont toujours susceptibles de se produire. D'où l'importance d'agir préventivement dès l'incident.
- ◆ En matière de maladies professionnelles, il existe à l'évidence une sous-déclaration et une sous-estimation (qui d'ailleurs ne sont pas exclusives au CNRS).
En particulier, les effets différés et à long terme de certains produits ou procédés utilisés dans des laboratoires sont à redouter (difficulté à établir des liens entre pathologies et expositions, expositions multiples, ...)

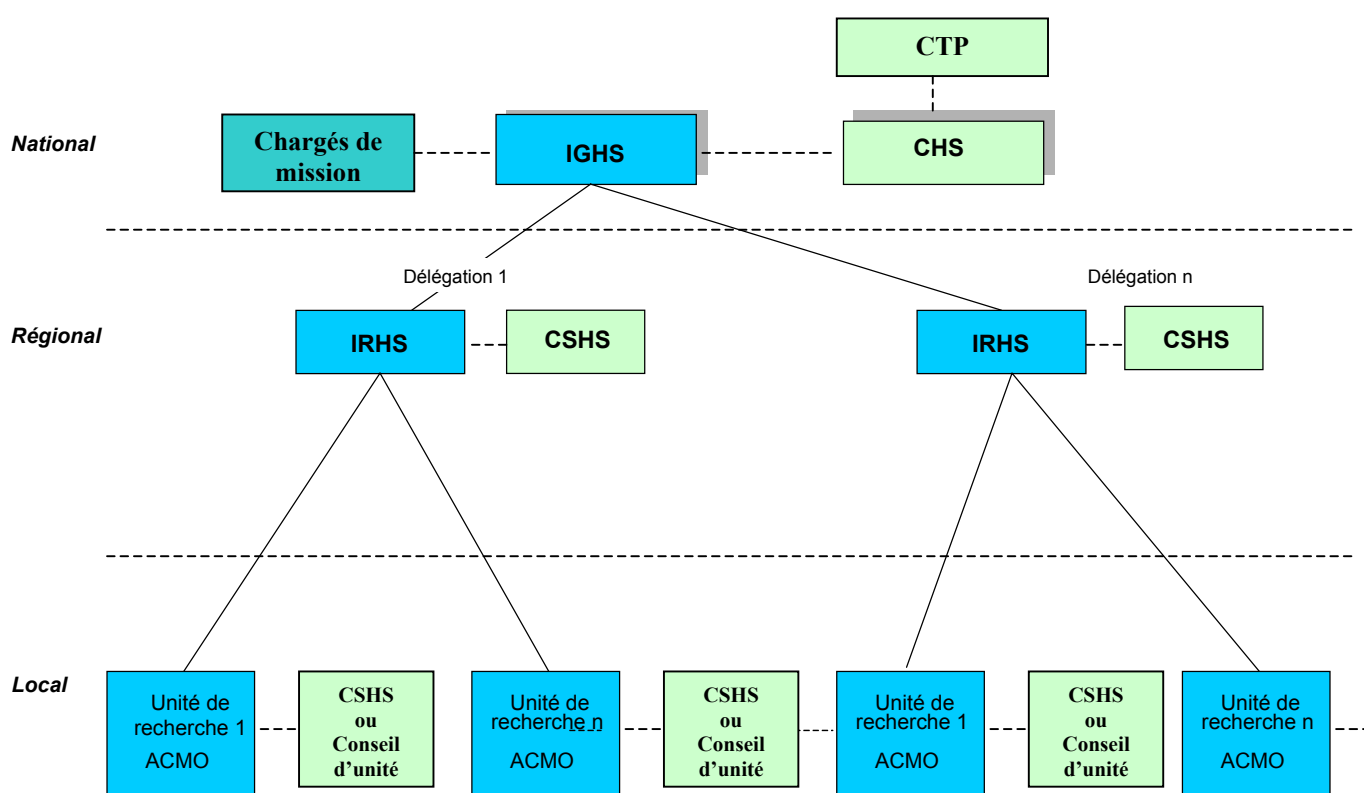
2^{ème} partie

Bilan d'activité des structures d'hygiène et de sécurité

2 - Structure hygiène et sécurité du CNRS

2.1. Organigramme fonctionnel de la structure hygiène et sécurité du CNRS

La structure hygiène et sécurité du CNRS est composée de 3 niveaux (national, régional et local) comme décrit dans l'organigramme suivant :



Autres acteurs : Sauveteurs Secouristes du travail, Equipiers d'intervention incendie, Personnes compétentes en radioprotection

IGHS : Inspection Générale Hygiène et Sécurité
IRHS : Inspecteur Régional Hygiène et Sécurité
ACMO : Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

2.2. Les acteurs

2.2.1. Le Comité Technique Paritaire (CTP)

Il est présidé par la Directrice Générale du CNRS.

Il peut se saisir de questions relevant de l'hygiène et de la sécurité et être saisi par le Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Il est informé du bilan national annuel d'activité de l'inspection générale et des projets et objectifs pour l'année suivante.

2.2.2. Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS)

Il est présidé par le secrétaire général du CNRS.

Il assiste le comité technique paritaire dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

Il examine les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu' à la prévention médicale pour l'ensemble du CNRS.

Il donne un avis sur les bilans annuels d'activité en hygiène et sécurité et en médecine de prévention ainsi que sur les projets et objectifs de l'année suivante.

2.2.3. L'Inspecteur Général d'Hygiène et de Sécurité (IGHS)

L'Inspecteur Général d'Hygiène et de Sécurité propose à la direction de l'établissement et aux instances nationales de concertation les objectifs de la politique de prévention.

Il a pour missions :

- de conseiller la direction de l'établissement,
- d'assurer le suivi général de l'application de la réglementation, des directives adoptées et des mesures préconisées,
- d'animer et de coordonner le groupe des inspecteurs d'hygiène et de sécurité,
- d'intervenir en cas de danger immédiat,
- de diriger les enquêtes techniques sur les accidents graves.

2.2.4. Les chargés de mission

3 chargés de mission apportent dans leur domaine d'expertise, un appui aux directeurs de département scientifique, aux directeurs d'unité et aux structures d'hygiène et de sécurité (inspecteurs, ACMO, ...)

♦ Un chargé de mission pour l'expérimentation animale relevant du Département des sciences de la vie.

♦ Un chargé de mission pour les risques chimiques relevant du Département des sciences chimiques.

♦ Un chargé de mission pour les risques radioactifs relevant de l'inspection générale d'hygiène et de sécurité.

2.2.5. Les comités spéciaux d'hygiène et de sécurité de régions (CSHS)

Ils sont présidés par les délégués régionaux.

Ils examinent les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité et à la médecine de prévention pour les services et unités de recherche de la délégation.

Ils donnent un avis sur les rapports annuels régionaux d'hygiène et de sécurité et de médecine de prévention ainsi que sur les objectifs régionaux.

2.2.6. Les Inspecteurs Régionaux d'Hygiène et de Sécurité (IRHS)

Les Inspecteurs Régionaux d'Hygiène et de Sécurité assistent leur délégué régional dans la mise en œuvre de la politique d'hygiène et de sécurité définie par le CNRS.

Ils ont pour missions :

- de conseiller le délégué régional, les directeurs d'unité et l'ensemble des agents sur l'évaluation des risques et leur prévention,
- de contrôler les bâtiments, locaux, matériels et bonnes pratiques de sécurité,
- d'organiser des formations à la prévention,
- d'animer le réseau des ACMO.

2.2.7. Les Comités Spéciaux d'Hygiène et de Sécurité d'unité (CSHS)

Ils sont créés (lorsque l'effectif est supérieur à 50 personnes tous statuts confondus ou que l'importance des risques les justifient) et présidés par le directeur d'unité.

Ils traitent des questions d'hygiène et de sécurité de l'unité.

Ils participent à l'évaluation des risques et à l'élaboration du programme de prévention de l'unité.

A défaut du CSHS d'unité, c'est le conseil d'unité qui constitue l'instance consultative compétente pour les questions d'hygiène et de sécurité.

2.2.8. Les Agents Chargés de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

Les ACMO, nommés par les directeurs d'unité, après avis des conseils d'unité, sont chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans l'unité.

Ils assistent et conseillent les directeurs d'unité dans ce domaine.

Ils ont pour missions :

- l'application des obligations réglementaires,
- la participation à l'évaluation des risques et à la définition des mesures de prévention,
- l'information et la formation des nouveaux entrants,
- le secrétariat et l'animation des comités spéciaux d'hygiène et de sécurité d'unité,
- la mise en place des registres d'hygiène et de sécurité,
- d'enquêter à la suite d'accidents ou d'incidents .

2.2.9. Les autres acteurs présents dans les unités

Dans les différentes unités, des personnes interviennent avec des compétences spécifiques relatives à l'hygiène et à la sécurité :

- ◆ personnes Compétentes en Radioprotection (PCR),
- ◆ sauveteurs Secouristes du Travail (SST),
- ◆ équipiers d'intervention incendie.
- ◆ ...

3 - Structure hygiène et sécurité au niveau national

3.1. Les instances de concertation

3.1.1. Le Comité Technique Paritaire (CTP).

Il s'est réuni 4 fois en 2001 : les 5 janvier, 15 mars, 7 juin et 18 octobre.

- ◆ **Le 7 juin**, il a examiné les bilans d'activité de l'inspection d'hygiène et de sécurité et du comité d'hygiène et de sécurité ainsi que les statistiques relatives aux accidents de service et maladies professionnelles pour 2000.

3.1.2. Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS)

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité du CNRS s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2001 : le 21 mai et le 4 octobre.

- ◆ **Le 21 mai**, ont été notamment présentés et discutés :

- le bilan d'activité de l'inspection d'hygiène et de sécurité pour 2000 et ses objectifs pour 2001,
- le bilan des accidents de service et des maladies professionnelles de 2000,
- la situation au Pic de Bure : enquêtes sur les deux accidents (téléphérique et hélicoptère), moyens d'accès,
- télétravail en faveur des personnes handicapées.

- ◆ **Le 4 octobre**, ont été notamment présentés et discutés :

- le rapport d'activité national 2000 sur la médecine de prévention,
- les diverses actions en cours en matière d'hygiène et de sécurité.

3.2. Organisation de l'inspection générale d'hygiène et de sécurité

Le service, rattaché administrativement au Secrétaire général, est composé de trois agents :

- ◆ un inspecteur général d'hygiène et de sécurité,
- ◆ une inspectrice générale adjointe d'hygiène et de sécurité,
- ◆ une assistante.

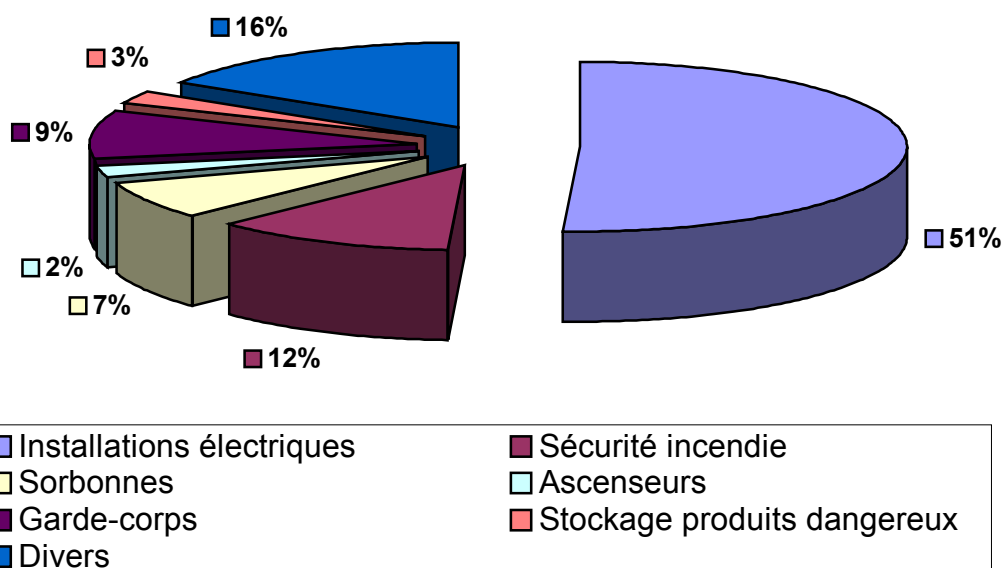
3.3. Les actions nationales de prévention

3.3.1. Travaux de sécurité dans les opérations immobilières²

Dans le cadre des crédits d'entretien destinés à des opérations spécifiques, des travaux de sécurité ont été réalisés : rénovation et mise en conformité des installations électriques, sécurité incendie (détections, alarmes, issues de secours,...), mise en conformité des sorbonnes, garde-corps..., mise en conformité de locaux de stockage pour produits dangereux,...pour un montant de 12 171 998 F.

Libellés opérations	Montants (hors taxes)
Rénovation et mise en conformité des installations électriques	6 182 178 F
Sécurité incendie (détections, alarmes, issues de secours, ...)	1 447 970 F
Mise en conformité des sorbonnes	889 606 F
Modernisation des ascenseurs	276 744 F
Garde-corps	1 109 092 F
Mise en conformité de locaux de stockage des produits dangereux	311 531 F
Divers (amiante, audits, ventilations, ...)	1 954 877 F
TOTAL	12 171 998 F

Répartition des crédits d'entretien spécifique lié à la sécurité



Les programmations 2001 et 2002 des crédits d'entretien spécifiques liés à la sécurité sont présentées dans les tableaux de l'annexe 4.

² Informations fournies par la direction des finances - bureau des affaires immobilières (DFI-BAI)

3.3.2. Actions nationales de formation

Comme les années précédentes, plusieurs actions de formation ont été mises en œuvre par l'inspection générale d'hygiène et de sécurité.

◆ **Formation des inspecteurs d'hygiène et de sécurité**

Deux séminaires de formation et de coordination de deux jours et un séminaire d'une journée ont été organisés sur les thèmes suivants :

- Prévention du risque biologique, dispositions particulières aux organismes génétiquement modifiés,
- évaluation des risques et management de la sécurité,
- échanges d'expériences.

Ces séminaires regroupent l'ensemble des inspecteurs d'hygiène et de sécurité de l'établissement.

◆ **Sensibilisation à la prévention des nouveaux directeurs d'unité**

Dans le cadre de la formation au management des nouveaux directeurs d'unité, une sensibilisation sur les questions d'hygiène et de sécurité et sur les responsabilités encourues a été dispensée au cours de 5 sessions.

85 directeurs d'unité, représentant 61 % des directeurs nommés en 2001 ont suivi cette formation.

◆ **Formations destinées aux préventeurs** (ingénieurs et inspecteurs d'hygiène et de sécurité, médecins de prévention, ACMO, personnes compétentes en radioprotection,...)

Des formations ont été organisées sur les thèmes suivants :

- Prévention du risque chimique au laboratoire : 46 participants, dont 23 du CNRS (2 inspecteurs d'hygiène et de sécurité, 4 médecins de prévention, 17 ACMO).
- Prévention dans la manipulation des produits génotoxiques : 35 participants dont 19 du CNRS (2 inspecteurs d'hygiène et de sécurité, 5 médecins de prévention, 12 ACMO).

Ces deux formations ont été organisées en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale (établissements d'enseignement supérieur).

- Actualisation des connaissances des personnes compétentes en radioprotection : 22 participants.
- Journée d'information sur la légionellose :
 Cette journée a rassemblé 152 participants (ingénieurs d'hygiène et de sécurité, médecins de prévention, ACO, membres de comités d'hygiène et de sécurité, responsables de services techniques et de services administratifs). Elle a permis une réflexion commune et des échanges entre les participants et intervenants sur les actions préventives et curatives concernant les installations.
- Une formation des membres du comité national d'hygiène et de sécurité, normalement prévue, a dû être reportée en raison du faible nombre d'inscriptions.

3.3.3. Groupes de travail

Plusieurs groupes de travail, pilotés par l'inspection générale d'hygiène et de sécurité, ont fonctionné au cours de l'année. Certains d'entre eux avaient pour objectif l'élaboration de guides de bonnes pratiques de sécurité publiés dans la collection CNRS « Les cahiers de prévention - santé, sécurité, environnement », d'autres la réalisation d'outils divers destinés aux préventeurs.

◆ Cahiers de prévention « santé, sécurité, environnement »

Les groupes de travail, associant divers préventeurs (ingénieurs et inspecteurs d'hygiène et de sécurité, médecins de prévention, chargés de mission, ACO, scientifiques,...), ont fonctionné tout au long de l'année avec pour thèmes :

- La prévention des risques biologiques,
- La prévention des risques liés aux appareils à pression,
- La prévention des risques radioactifs,
- La prévention des accidents liés à la manutention.

◆ Outils de prévention

Des groupes composés d'inspecteurs d'hygiène et de sécurité ont proposé divers outils de prévention :

- Un guide d'audit destiné aux inspecteurs d'hygiène et de sécurité,
- Un questionnaire de pré-visite de laboratoire destiné aux directeurs d'unités,
- Le cahier des charges du projet « retour d'expérience »
- Un référentiel sur les déchets élaboré par un groupe mixte associant des représentants du ministère de l'éducation nationale, des universités, du CNRS, de l'INSERM et de l'INRA. (150 pages - disponible via internet au début 2002).

◆ Divers

Des groupes ont préparé :

- Un canevas pour le rapport d'activité des inspecteurs d'hygiène et de sécurité,
- Une nouvelle instruction générale relative à l'hygiène et la sécurité (1^{ère} ébauche).

3.3.4 Publications

- ◆ **Livret pour les nouveaux entrants** : 5^{ème} édition – 8 000 exemplaires.
- ◆ **Classeurs de formation des ACMO** : mise à jour minimale – 700 exemplaires.
- ◆ **Fiches pratiques de sécurité des produits chimiques au laboratoire** : recueil de fiches pratiques de sécurité pour 100 produits chimiques publié par les éditions Dunod dans la collection « aide-mémoire », diffusé à 5 000 exemplaires et bénéficiant de subventions des ministères de l'éducation nationale, de la recherche, des départements des sciences chimiques, des sciences de la vie et de l'inspection générale d'hygiène et de sécurité du CNRS.
- ◆ **Bulletin interne « Prévention infos »** : 3 numéros - 8 pages - 4000 exemplaires.
- ◆ Site Web de l'inspection générale d'hygiène et de sécurité.

3.3.5. Renforcement des relations avec les partenaires

- ◆ **Mise en œuvre de la convention particulière** concernant l'hygiène et la sécurité dans les unités mixtes de recherche entre le CNRS et les établissements d'enseignement supérieur

Au cours de l'année 2001, 6 nouvelles conventions particulières ont été signées avec les établissements d'enseignement supérieur.

Au total, 12 conventions particulières ont été signées et 20 conventions particulières sont en cours de négociation.

- ◆ **Extension des conventions avec d'autres partenaires**

Des discussions ont été engagées avec le ministère chargé du travail afin de préciser l'orientation.

Un pré-projet a été élaboré avec le Commissariat à l'Energie Atomique.

- ◆ **Projets communs**

Pour mémoire, rappelons la réalisation du référentiel sur les déchets et les actions nationales de formation communes.

3.3.6. Développement du projet « retour d'expérience »

Ce projet initié en 1999 dans la Délégation Languedoc-Roussillon vise, en s'appuyant sur les réseaux des ACMO et des Inspecteurs régionaux d'hygiène et de sécurité à collecter, à analyser toutes les informations relatives aux accidents survenant dans les unités, dans le but d'agir localement et de faire connaître ces expériences à l'ensemble de l'établissement.

En 2001, l'application informatique a été réalisée et le projet est entré dans sa phase expérimentale sur la délégation CNRS Languedoc – Roussillon.

3.3.7. Mise en place d'une réelle fonction de contrôle de l'application des règles d'hygiène et de sécurité au CNRS

Cette fonction de contrôle n'est pratiquement pas assurée aujourd'hui. Les inspecteurs régionaux consacrent l'essentiel de leur temps à des missions de conseil, d'assistance, de coordination et de mise en œuvre d'actions, de formation notamment. L'inspection générale d'hygiène et de sécurité se situe dans une même logique.

Afin de clarifier la situation et d'assurer une réelle fonction de contrôle les deux pistes suivantes ont été explorées :

- Intervention de l'inspection du travail : il n'est pas envisageable d'obtenir le concours de l'inspection du travail dans le cadre d'une mission permanente.
- Mutualisation de l'inspection avec les établissements d'enseignement supérieur : la Conférence des Présidents d'Université s'est prononcée en faveur d'une inspection mutualisée pour les établissements d'enseignement supérieur, rattachée à l'IGAENR.

En conséquence, le CNRS pourra effectivement adhérer à cette organisation de l'inspection dès la publication de l'Arrêté ministériel correspondant (prévue pour 2002).

3.3.8. Participation à diverses actions ou instances internes

Les inspecteurs généraux d'hygiène et de sécurité ont participé, en dehors des actions qu'ils ont mises en œuvre eux-mêmes à diverses instances ou actions de l'établissement. On peut citer notamment :

- Réunions des comités spéciaux d'hygiène et de sécurité (CSHS) de délégation ou d'institut national : 20 réunions,
- Formations régionales ou locales : formation des ACMO, des membres de CSHS, des nouveaux entrants : 8 participations,
- Réunions de coordination des ACMO : 2 réunions,
- Enquêtes à la suite d'accidents ou de maladies (Lure, UMR 7000)
- Réunions mensuelles des délégués régionaux,
- Commission nationale des affaires sociales,
- Commission paritaire des accidents du travail,
- Jurys de concours...

3.3.9. Participation à diverses actions ou instances externes

Les inspecteurs d'hygiène et de sécurité ont participé à diverses instances extérieures au CNRS :

On peut citer parmi ces participations, des activités :

- De formation (Université Paris 7, Université Pierre et Marie Curie, Université de Rennes, Université de Toulouse Le Mirail, Université de Caen),
- Dans des associations professionnelles (Association pour le Développement de l'Hygiène et la Sécurité dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,...),
- De participation à divers conseils ou commissions (CIINB, EPA Jussieu,...),
- De participation à diverses réunions ministérielles (Education Nationale, Travail) ou inter-EPST....

4 - Structure hygiène et sécurité au niveau régional

4.1. Les instances de concertation

Les **Comités Spéciaux d'Hygiène et de Sécurité (CSHS)** constitués au niveau des délégations et des instituts nationaux sont actuellement au nombre de **18** (annexe 2).

Certaines délégations rencontrent des difficultés pour le fonctionnement de ces CSHS. On peut noter cependant qu'en absence d'un CSHS de délégation, des CSHS d'unité ou de site se réunissent fréquemment.

Pour l'ensemble des délégations, comme l'année précédente, **24 réunions** ont été tenues en 2001.

Les sujets récurrents suivants sont traités au cours des réunions :

- bilans d'activité de l'inspecteur d'hygiène et de sécurité et des médecins de prévention,
- programmation et bilan des actions de formations réalisées,
- programmation et bilan des travaux de sécurité concernant le bâtiment ou les équipements de travail,
- analyse et accidents et incidents,
- informations sur les objectifs et les actions nationales.

En plus de ces sujets, d'autres thèmes ont été traités cette année :

- le retour d'expérience après l'explosion de l'usine A.Z.F.,
- le travail isolé,
- la gestion des déchets,
- les entreprises extérieures....

4.2. Organisation des services hygiène et sécurité régionaux

Le réseau est composé de **18** inspecteurs régionaux et **2** inspecteurs d'institut.

Un inspecteur régional couvre 3 délégations (Bretagne et Pays de Loire, Nord-Pas-de-Calais et Picardie, Normandie).

Les inspecteurs régionaux d'hygiène et de sécurité sont rattachés administrativement aux délégués régionaux (à l'exception de la délégation Aquitaine , Poitou-Charentes) ou aux directeurs des instituts pour l'INSU et l'IN2P3.

Des différences importantes existent dans la composition des services hygiène et sécurité en région. L'inspecteur peut être seul ou encadrer une à deux personnes : secrétaire (et) assistant technique.

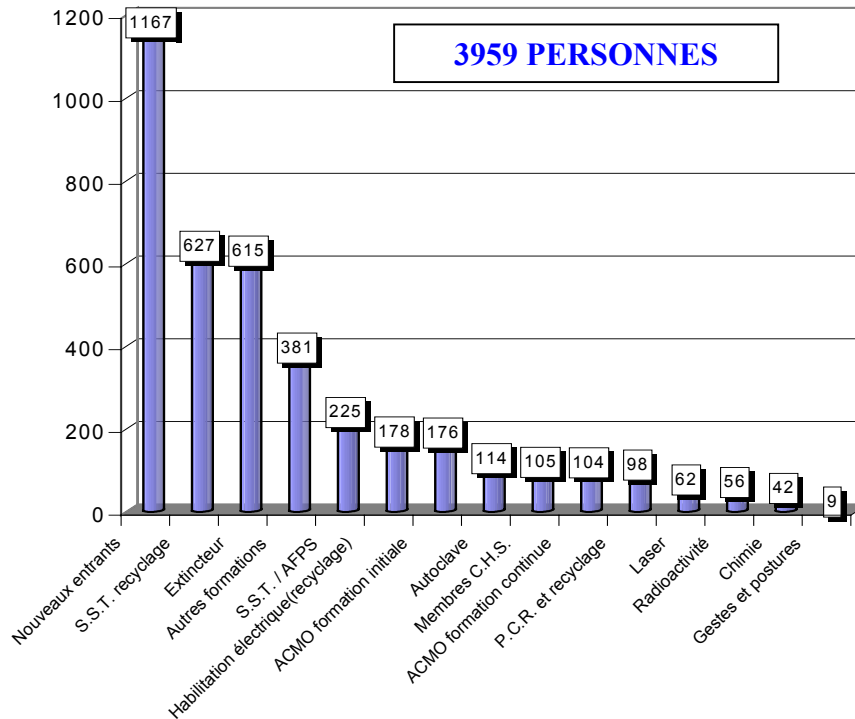
4.3. Les actions régionales de prévention

4.3.1. Actions régionales de formation

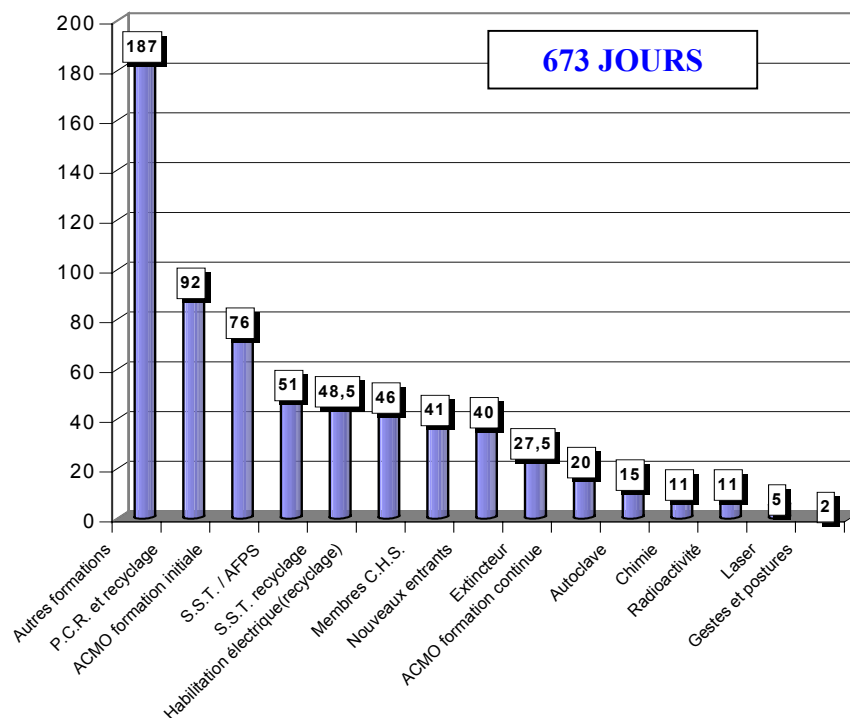
Ces formations sont organisées en région par l'inspecteur régional d'hygiène et de sécurité en fonction des obligations réglementaires et des besoins identifiés des personnels (Annexe 3).

Au total, **250 stages** ont été organisées , correspondant à **673 jours** de formation (430 jours en 2000) pour **3959 personnes** (3912 personnes en 2000).

Nombre de jours de formations régionales 2001 par type de formation



Nombre de personnes qui ont contribué aux formations régionales 2001



Les formations dispensées portent sur :

- ◆ **Les rôles et missions, les méthodes et outils pour les préventeurs** (ACMO, membres de CHS, personnes compétentes en radioactivité, secouristes).
A noter qu'au cours de l'année 2001, 5 formations ont été proposées aux ACMO sur le thème de la communication et 1 formation sur le logiciel « retour d'expérience ».
- ◆ **Les risques rencontrés, leur évaluation et leur prévention** à l'arrivée des agents au CNRS et au cours de leur carrière (manipulation des extincteurs, les risques professionnels, risques chimiques, biologiques, radioactifs, lasers...).
- ◆ **Des formations peuvent conduire à la délivrance d'une habilitation** (habilitation électrique, conduite d'autoclave, personne compétente en radioprotection,...).
- ◆ **Les données relatives aux formations sont contrastées :**
Certaines formations sont bien identifiées dans la durée et le contenu (ACMO, membres de CHS, formation SST) ; d'autres sont, en raison des choix régionaux ou locaux, du public cible, des partenaires, très variables dans la durée et le contenu.

Les formations des membres de CSHS et des ACMO sont de plus en plus souvent organisées conjointement avec les partenaires des établissements d'enseignement supérieur. Elles sont parfois organisées en inter-délégations (délégations Ile de France notamment). Ces regroupements offrent l'avantage d'un mixage des réseaux et la possibilité de proposer des formations plus fréquentes.

Les formations aux nouveaux entrants, élargies aux stagiaires et d'une manière générale, à toute personne souhaitant participer, sont généralement dispensées en délégation et complétées par l'ACMO sur site. Elles peuvent être organisées par l'établissement d'hébergement (ex. : Institut Pasteur, Institut Curie, CEA...).

4.3.2 Visites d'unités, audits, expertises, assistance

Les visites des unités (visites systématiques : pour avis et conseil, pour diagnostic, pour réaliser une mesure, à la suite d'accidents de service ou incidents..) réalisées par les inspecteurs d'hygiène et de sécurité ont pour but d'évaluer les risques et de proposer, avec le concours des ACMO , d'autres spécialistes (médecin de prévention, responsable des services techniques, personne compétente en radioprotection..) et parfois la direction (chefs d'équipe, directeurs d'unité, délégué régional) des actions (aménagement des locaux, information sur les bonnes pratiques de sécurité, formation du personnel).

Au cours de l'année 2001 , de nombreuses visites (au minimum **534** , **191** comptes rendus écrits de visite) ont été réalisées de durée différente suivant les objectifs.

Quelques exemples :

- ✓ **114** visites systématiques des unités de recherche, des services ou des bâtiments,
- ✓ **62** mesures,
- ✓ **53** aménagements de poste,
- ✓ **51** avis sur des problèmes de bâtiments,
- ✓ **35** pour donner un avis sur les dossiers hygiène et de sécurité (CIREA , OGM,...)
- ✓ **34** enquêtes après accident ou incident,
- ✓ **23** après création d'une unité,
- ✓ **21** diagnostics.

Sur un campus CNRS, les visites sont difficilement comptabilisables. En effet, dans ce cas, l'inspecteur régional d'hygiène et de sécurité, fréquemment sollicité, est conduit à donner des conseils ou avis qui ne font pas nécessairement l'objet d'un compte rendu écrit.

La formation et les visites constituent les activités principales des inspecteurs régionaux d'hygiène et de sécurité.

4.3.3. Participation aux travaux immobiliers

Dans 18 délégations sur 19, les inspecteurs régionaux d'hygiène et de sécurité participent aux travaux immobiliers.

Cette participation est très variable en fonction de la délégation (diagnostics et avis sur les travaux, élaboration du cahier des charges, ouverture des plis pour les marchés, réalisation de plans de prévention...) et correspond à un minimum de **268** réunions de travail pour **16** délégations.

Dans trois délégations les inspecteurs d'hygiène et de sécurité assurent le suivi total des affaires immobilières.

4.3.4. Animation du réseau des ACMO

Les formations initiales de 6 jours pour les ACMO nouvellement nommés, organisées et animées par les inspecteurs régionaux d'hygiène et de sécurité doivent être complétées par des réunions afin de permettre une réactualisation de leurs connaissances techniques et réglementaires et de les aider à accomplir leurs missions.

11 délégations ont organisé au cours de l'année 2001 des réunions de coordination pour les ACMO.

Au total **30** réunions ont eu lieu avec **534** participants et correspondent à **18** jours d'information.

La durée de ces réunions est variable (de 2h à plusieurs jours).

La gestion des déchets, traitée par 5 délégations, a été le thème principal de 2001 de ces réunions de travail.

4.3.5. Avis sur les rapports d'hygiène et de sécurité du directeur d'unité

Le rapport sur l'état de la sécurité des unités, produit par le directeur d'unité et visé par l'inspecteur d'hygiène et de sécurité, a été réintroduit avec l'intervention des comités d'évaluation créés par décision du Directeur Général du 18 juin 1999.

Dans le cadre de la contractualisation, la production de ce rapport est maintenant exigé pour toute demande d'association avec le CNRS.

Le nombre de rapports transmis aux inspecteurs d'hygiène et de sécurité a diminué par rapport à l'année précédente.

58 rapports au lieu de 93 en 2000. Ces **58** rapports ont fait l'objet d'un avis écrit des inspecteurs régionaux d'hygiène et de sécurité.

4.3.6. Relations avec les partenaires

Lorsqu'un homologue est présent dans un établissement partenaire des actions communes sont généralement mises en place dans **83 %** des cas. Ce sont des visites, formations ou réunions communes et des participations aux instances consultatives.

6 nouvelles conventions particulières concernant l'hygiène et la sécurité dans les unités mixtes de recherche entre le CNRS et les établissements d'enseignement supérieur ont été signées en 2001 (Universités Paris 12, Paul Sabatier, Institut National de Toulouse, Institut National Polytechnique de Toulouse, Universités de Rennes I, de Nantes, du Mans, de Brest, de Lille I, de Caen, de Rouen, de l'INSA de Rouen), ce qui porte à **12** le nombre total de conventions signées.

4.3.7. Enquêtes après accident

Les enquêtes après un accident sont réalisées soit par l'ACMO, soit par le médecin et/ou l'inspecteur régional d'hygiène et de sécurité accompagnés de l'ACMO.

En 2001 seulement **13%** des accidents (hors trajet) portés à la connaissance des inspecteurs ont donné lieu à une enquête de la part de ceux-ci, l'obstacle majeur étant le délai important entre l'accident et l'information.

4.3.8. Autres activités

Les Inspecteurs régionaux d'hygiène et de sécurité participent à de nombreuses réunions internes à la délégation (chefs de service, commission handicap..) mais également à des réunions de travail avec les ACMO, leurs homologues d'autres délégations (réunion des IRHS Ile de France..) et d'établissements partenaires afin de concevoir :

- des documents : livret d'accueil au poste de travail, règlement intérieur..,
- d'organiser des formations.

Ils sont également sollicités :

- comme intervenants de formations organisées par leurs partenaires ou dispensées aux étudiants d'universités ou d'écoles,
- comme experts à des réunions de spécialistes : (avec le laboratoire national d'essai pour les postes de sécurité microbiologique, commission CIREA pour la radioactivité..).

Nombreux, sont ceux qui ont participé en 2001 aux groupes de travail initiés par l'inspection générale d'hygiène et de sécurité sur :

- les fiches pratiques de sécurité des produits chimiques, la rédaction des cahiers de prévention (des risques radioactifs, biologiques, appareils à pression, manutention) et le référentiel déchets,
- l'évaluation des risques,
- le canevas du rapport d'activité,
- la nouvelle instruction,
- la rédaction d'articles pour le journal *Prévention Infos*,

Deux inspecteurs régionaux font partie du comité de rédaction du journal.

Un certain nombre participe à des réunions d'échange entre spécialistes du même domaine mais appartenant à des organismes différents, publics (ADHYS : Association pour le Développement de l'Hygiène et la Sécurité dans les établissements d'enseignement supérieur ou de recherche,...) ou privés (SITELESC : Syndicat des Industries de Tubes Electroniques et Semiconducteurs,...).

5 - Structure hygiène et sécurité au niveau local

5.1. Les instances de concertation

Les **Comités Spéciaux d'Hygiène et de Sécurité d'unité** sont créés par les directeurs d'unité lorsque la nature et l'importance des risques ou des effectifs le justifient.

Ils sont au nombre de **97** (106 en 2000) et **143** réunions ont été tenues en 2001.

Lorsqu'il n'existe pas de comité spécial d'unité les problèmes de sécurité doivent être traités lors du conseil de laboratoire. En 2001, 15 réunions de conseil de laboratoire ont en effet traité de l'hygiène et de la sécurité.

5.2. Les Agents Chargés de la Mise en Œuvre des Règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

Actuellement le réseau des ACMO est composé de **990** agents nommés par le directeur. (Annexe 1)

767 ACMO ont suivi la formation initiale de 6 jours dispensée en région.

En 2001, **122** ACMO ont été nouvellement nommés (73 en 2000) et **112** (81 en 2000) ont suivi la formation initiale.

Les agents nouvellement nommés viennent en remplacement d'un ACMO parti soit, en renforcement d'un ACMO dans une unité importante ou dans une nouvelle unité. Malgré des départs en cours d'année (démission, départs en retraite, changement d'activité ou d'affectation) le réseau a continué d'augmenter de **3%**.

3^{ème} partie

Les projets en développement et les objectifs pour 2002

6 – Les objectifs nationaux

6.1. Mise en place d'une réelle fonction de contrôle

Compte tenu de la position prise par la Conférence des Présidents d'Université³, le CNRS pour assurer cette fonction de contrôle, dégagera, par redéploiement interne (avec compensations), deux postes d'ingénieurs de recherche et les rattachera à l'IGAENR.

6.2. Réorganisation de la fonction hygiène et sécurité

Les inspecteurs régionaux d'hygiène et de sécurité seront renommés « ingénieurs régionaux d'hygiène et de sécurité » et l'inspecteur général d'hygiène et de sécurité deviendra le « coordinateur national de prévention ». Ce dernier relèvera du Secrétaire général.

6.3. Consolidation du réseau ACMO

Le CNRS dispose d'un réseau de près de 1000 ACMO. Ceux-ci jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de notre politique de prévention.

L'attribution de la NBI devait marquer la reconnaissance de l'établissement pour la fonction d'ACMO.

La recherche d'une solution sera entreprise pour ceux ne bénéficiant pas encore de la NBI.

6.4. Renforcement et clarification des relations avec les établissements partenaires

6.4.1. Poursuite de la mise en œuvre des conventions particulières d'hygiène et de sécurité avec les partenaires de l'enseignement supérieur. Le nombre de conventions signées sera doublé.

6.4.2. Définition et mise en place des procédures relatives à la co-activité avec des partenaires relevant pleinement du code du travail (CEA, sociétés privées).

Une instruction de procédure pour les cas de co-activité sera élaborée.

³ La CPU s'est prononcée en faveur d'une inspection mutualisée entre les établissements et rattachée à l'IGAENR (lettre à la DPATE du 19 avril 2001)

6.4.3. Projets communs

◆ **Elaboration d'un cadre commun pour l'évaluation des unités**

Aujourd'hui, seul le CNRS exige la production d'un rapport sur l'hygiène et la sécurité, établi par le directeur d'unité, pour toute demande de reconnaissance ou d'association d'une unité avec le CNRS (contrat quadriennal). Ce rapport fait également partie intégrante du dossier destiné aux comités d'évaluation. Il est élaboré selon un canevas sommaire que nous avons proposé.

Un canevas commun encadrant mieux le rapport du directeur d'unité sera réalisé avec les partenaires de l'enseignement supérieur.

◆ **Formations nationales communes**

L'ouverture réciproque des formations nationales organisées respectivement par le CNRS et par la DPATE (Ministère de l'éducation nationale) sera poursuivie..

6.5. Poursuite des activités en réseau (IRHS, ACMO, médecins de prévention..)

6.5.1. « Prévention infos »

3 numéros du bulletin interne « prévention infos » (8 pages) seront tirés à 4000 exemplaires.

6.5.2. « Cahiers de prévention »

Des « cahiers de prévention » seront publiés sur les thèmes suivants :

- risques radioactifs,
- risques biologiques,
- manutention,
- appareils à pression,
- référentiel sur les déchets (en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, les établissements d'enseignement supérieur, l'INRA et l'INSERM).
-

6.6. Développement de l'intranet de l'IGHS

L'intranet de l'IGHS, véritable outil d'aide à la gestion au service de tous :

- mettra à la disposition des réseaux de prévention du CNRS et de ses partenaires tout un ensemble d'informations (documents-guides, procédures, ...),

6.7. Projet « retour d'expérience » :

- Les IRHS seront formés à l'utilisation du logiciel.
- Le projet sera déployé sur l'ensemble des délégations.
- Le projet sera proposé aux partenaires des établissements d'enseignement supérieur et la base de données leur sera accessible.

6.8. Formations nationales

Les formations nationales suivantes seront mises en œuvre :

6.8.1. Pour les inspecteurs d'hygiène et de sécurité :

- une formation pour la mise en œuvre du projet « retour d'expérience »,
- une formation sur un autre thème à définir en fonction des besoins.

6.8.2. Pour les réseaux hygiène et sécurité (IRHS, ACMO, personnes compétentes en radioprotection, médecins) en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale (DPATE) :

- prévention du risque chimique (organisation CNRS),
- prévention du risque biologique (organisation CNRS),
- recyclage des personnes compétentes en radioprotection (organisation CNRS),
- formation des ingénieurs d'hygiène et de sécurité (organisation MEN),
- risques majeurs (organisation MEN),
- gestion des déchets (organisation MEN).

6.8.3. Pour les membres de CHS (en partenariat avec le MEN et l'INSERM - organisation CNRS)

6.9. Outils de formation

Les modules de formation des ACMO seront actualisés et adaptés pour l'enseignement supérieur (démarrage du projet).

6.10. Nouvelle instruction générale relative à l'hygiène et la sécurité au CNRS

Une nouvelle instruction générale prenant notamment en compte, le partenariat, l'évaluation des unités et le renforcement de la fonction de contrôle sera proposée.

7 – Les objectifs régionaux

7.1. Les objectifs nationaux déclinés en région

7.1.1. Consolidation du réseau des ACMO

La formation initiale sera complétée par une formation continue. Au minimum une réunion, pour tous les ACMO d'une délégation, sera programmée annuellement.

7.1.2. Renforcement des relations avec les partenaires

Le travail commun entre les inspecteurs du CNRS et leurs homologues universitaires pour l'organisation de formations sera poursuivi ainsi que le travail préparatoire à l'élaboration puis à la mise en œuvre des conventions particulières d'hygiène et de sécurité.

7.1.3. Mise en œuvre du logiciel retour d'expérience

La mise en œuvre de l'application du logiciel par les ACMO sera précédée d'une information aux directeurs et partenaires et d'une formation pour les ACMO du logiciel par les inspecteurs régionaux d'hygiène et de sécurité avant son utilisation.

7.1.4. Amélioration de l'évaluation des unités

Les visites systématiques des unités seront faites environ trois semaines après envoi aux directeurs du questionnaire de pré-visite. La priorité sera donnée aux unités les plus sensibles.

Lors de l'évaluation des unités par le comité national ou de la contractualisation les rapports des directeurs seront visés par l'inspecteur régional d'hygiène et de sécurité.

7.2. Autres objectifs régionaux spécifiques à une délégation

A titre d'exemple, parmi les objectifs régionaux spécifiques, on relève :

- ♦ poursuite de la mise en conformité des bâtiments (électrique, incendie, ascenseur..),
- ♦ gestion des déchets,
- ♦ organisation de nouvelles formations,
- ♦ analyse du retour d'expérience suite à l'explosion de l'usine AZF à Toulouse,
- ♦ procédure de gestion de crise,
- ♦ sensibilisation des directeurs à la mise en place de CHS d'unité,
- ♦ développement des sites WEB pour la partie hygiène et sécurité,

ANNEXES

Liste des annexes

- 1. Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité**
- 2. Comités Spéciaux d'Hygiène et de Sécurité**
- 3. Formations régionales 2001**
- 4. Crédits d'entretien spécifiques liés à la sécurité – Répartition par délégation**

Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

N°	DELEGATIONS	NOMBRE D'ACMO* NOMMES		NOMBRE D'ACMO* FORMES	
		en 2001	TOTAL	en 2001	TOTAL
1	PARIS A	2	47	0	40
2	PARIS B	3	77	8	67
3	IDF EST	6	35	7	32
4	IDF SUD	25	62	25	62
5	IDF OUEST ET NORD	5	56	2	36
6	NORD EST	9	54	9	50
7	RHÔNE-ALPES (Vallée du Rhône)	9	68	3	55
8	CENTRE AUVERGNE LIMOUSIN	5	45	0	30
10	ALSACE	6	42	7	38
11	RHÔNE-ALPES (Alpes)	0	49	11	48
12	PROVENCE	5	61	6	53
13	LANGUEDOC-ROUSSILLON	10	53	5	48
14	MIDI-PYRENEES	7	44	15	40
15	AQUITAINE POITOU-CHARENTES	12	77	0	54
16	PARIS MICHEL ANGE	0	37	1	12
17	BRETAGNE ET PAYS-DE-LA-LOIRE	3	49	0	17
18	NORD PAS DE CALAIS ET PICARDIE	1	41	2	13
19	NORMANDIE	1	28	0	15
20	COTE D'AZUR	9	40	9	40
	IN2P3	3	25	2	17
	TOTAL	121	990	112	767
		ACMO			
		Nommés	Formés		
	INSU	1	en délégation		

* ACMO de l'ensemble des unités : UPR, UMR, USR, UPRESA, URA

COMITES SPECIAUX D'HYGIENE ET DE SECURITE DES DELEGATIONS ET DES UNITES

N°	DELEGATIONS	C.H.S.* DES DELEGATIONS		C.H.S.* DES UNITES	
		EXISTENCE	REUNIONS EN 2001	NOMBRE	REUNIONS EN 2001
1	PARIS A	oui	2	3	3
2	PARIS B	oui	1	4	7
3	IDF EST	oui	2	3	2
4	IDF SUD	oui	0	5	5
5	IDF OUEST ET NORD	oui	1	2	3
6	NORD EST	oui	1	7	7
7	RHONE-ALPES (Site Vallée du Rhône)	oui	2	5	6
8	CENTRE AUVERGNE LIMOUSIN	oui	1	4	7
10	ALSACE	oui	1	5	7
11	RHONE-ALPES (Site Alpes)	oui	1	9	9
12	PROVENCE	oui	1	8	8
13	LANGUEDOC-ROUSSILLON	oui	1	6	7
14	MIDI-PYRENEES	oui	1	7	17
15	AQUITAINE POITOU-CHARENTES	oui	0	7	7
16	PARIS MICHEL ANGE	non (1)	0	2	12
17	BRETAGNE ET PAYS-DE-LA-LOIRE	oui	1	1	1
18	NORD PAS DE CALAIS ET PICARDIE	oui	2	3	5
19	NORMANDIE	non	0	0	0
20	COTE D'AZUR	oui	0	3	5
	IN2P3	oui	3	13	25
	INSU	oui	3	–	–
	TOTAL	19	24	97	143

*C.H.S. : Comité d'hygiène et de sécurité

(1) Le périmètre de la délégation a été modifié, un CSHS fonctionne pour le Campus Michel Ange

FORMATIONS REGIONALES 2001

	Delégations	Nouveaux entrants	ACMO formation initiale	ACMO formation continue	C.H.S.	S.S.T. / AFPS	S.S.T. recyclage	Extincteur	Hab. électrique (recyclage)	Autoclave	P.C.R. et recyclage	Gestes et postures	Chimie	Radioactivité	Laser	Autres formations
INSU																
IN2P3			2j / 25p						19j /							
1	2j / 20p			5j / 25p												
2	14,5j / 280p	6j / 19p	(1) 3j / 10p		2j / 11p	4j / 22p										
3	3j / 48p	6j / 7p		6j / 1p	6j / 20p	4j / 20p	2j / 40p	2j / 3p								
4	3j / 61p	12j / 25p			* (3)		8j / 50p	2j / 14p	1j / 3p	/ 2p	* (3)					
5	2j / 56p	6j / 2p		5j / 12p	4j / 16p	6j / 37p	1j / 15p				2j / 9p					(4) 1/2j / 13p
6	4j / 26p	6j / 17p			4j / 27p	2j / 48p	2j / 53p	8j / 18p	1j / 7p			3j / 26p	10j / 16 p	3j / 32p	150j / 58p	
7	5j / 200p	5,5j /		5j / 10p	2,5j / 12p	2,5j / 36p	2j / 100p		1,5j / 8p	16j / 34p		3j / 11p				(5) 1,5j / 52p
8	1j /					2j / 60p	1j / 24p	2j / 1p		11j / 4p						(6+7) 7j / 10p
10	1h / 20p	6j / 15p			2j / 12p	6j / 88p	1j / 53p		3j / 27p	7j / 17p						(8) 12j / 15p
11	1/2h / 81p	5,5j / 13p					2j / 72p	10j / 63p	1h30 / 10p					1H30 / 10p		(9+6) 8j / 26p
12	2j / 160 p	6j / 21p	(1) 5j / 10p	5j / 17p	2,5j / 15p	2,5j / 101p	1,5j / 33p	1,5j / 5p	2j / 24p	7j / 12p						
13	1j / 60p	6j / 5p	(2) 1j / 40p		10j / 25p	4j / 22p	2j / 44p	3j / 12p								
14	1j / 35p	5j / 27p			4j / 19p	5j / 90p		4j / 3p		10j / 2p						(7) 2j / 150p
15	1j / 45p		(1) 3j / 12p		5j / 24p	1,5j / 36p	1,5j / 36p	5,5j / 24p	2j / 6p	15j / 25p						(10) 1j / 40p
16				5j / p	4j / 19p	3j / 22p	1/2j / 10p									
17	1h / 25p						3h / 15p					5j / 5p				
18				15j / 40p				5j / 31p								(11) 3j / 20p
19	1/2h / 10p							1j / 3p	1j / 4p							
20	1/2h / 40p	6j / 25p	(1) 6j / 7p		5j / 25p	6j / 45p	2,5j / 70p	3j / 4p	3j / 25p	7j / 2p			1j / 40p	2j / 20p		(12) 2j / 6p
Total J.	40 jours	76 jours	20 jours	41 jours	51 jours	48,5 jours	27,5 jours	46 jours	15 jours	92 jours	2 jours	11 jours	11 jours	5 jours	187 jours	
Total P.	1167 pers.	176 pers.	104 pers.	105 pers.	225 pers.	627 pers.	615 pers.	178 pers.	114 pers.	98 pers.	9 pers.	42 pers.	56 pers.	62 pers.	381 pers.	

Total 2001 673 jours Et 3959 Personnes

* (1) Communication

* (2) Retour d'Expérience

* (3) Assuré par le Service Médical

* (4) Responsable d'Evacuation

* (5) Risque Electrique et SPM

* (6) Pontier Elingueur

* (7) Bonne pratiques de laboratoire

* (8) Incendie

* (9) Cariste

* (10) Ondes Electromagnétiques

* (11) Génotoxiques

* (12) Risques Routiers

Crédits d'entretien spécifiques liés à la sécurité
REPARTITION PAR DELEGATION

N°	DELEGATIONS	2001	2002
01	PARIS A	204 282 €	212 035 €
02	PARIS B	24 408 €	-
03	ILE DE France EST	45 735 €	144 139 €
04	Ile de France sud	400 331 €	793 343 €
05	Ile de France ouest et nord	26 679 €	38 120 €
06	NORD EST	76 225 €	178 772 €
07	RHONE ALPES site Vallée du Rhône	71 651 €	119 707 €
08	CENTRE AUVERGNE et LIMOUSIN	298 800 €	371 976 €
10	ALSACE	274 408 €	397 700 €
11	RHONE ALPES – Site Alpes	155 498 €	93 894 €
12	PROVENCE	221 051 €	311 014 €
13	LANGUEDOC – ROUSSILLION	116 014 €	184 472 €
14	MIDI-PYRENEES	180 347 €	49 851 €
15	AQUITAINE et POITOU-CHARENTES	30 490 €	66 000 €
16	PARIS MICHEL-ANGE	304 898 €	399 404 €
17	BRETAGNE et PAYS DE LA LOIRE	27 487 €	22 105 €
18	NORD – PAS-DE-CALAIS	60 980 €	43 445 €
19	NORMANDIE	-	-
20	COTE D'AZUR	9 147 €	76 225
28	IN2P3	84 807 €	181 414 €
	TOTAL	2 613 238 €	3 683 616 €